Image not found or type unknown

garde d enfant qui n est pas de mon sang ?

Par **joanny21**, le **23/02/2013** à **18:00**

bonjour a tous je viens a vous car je ne trouve pas de réponse sur internet a ma question

voila j été marier a une femme qui a deux jumelle on a divorcer a l amiable il y a quelle que moi et depuis je n arrive plus ou très peux a voir se fille que je considère comme mais fille on a vécu en semble 6 ans elle avait 4 et demi quand je les et connu et la elle on 11 ans et vont sur leur 12 ans

elle manque a moi et a mon fils qui les considères comme ses soeur et une union autre que c elle avec ma exe femme

ma question a la suivent

peux ton avoir un droits de garde d au moi un après midi par moi pour ne pas pénaliser la garde quelle a déjà avec leur vrais père
avons nous des droit même si on a que des lien affectif et pas de sang avec elle merci d avance pour vos réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés